

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 20 décembre 2021 à 18 h 50, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-12-797

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Suzanne Parisé d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-12-798

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Normand Latreille propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

21-12-799

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 13 décembre 2021, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Véronie Whear propose, appuyé par madame la conseillère Suzanne Parisé, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 13 décembre 2021.

ADOPTÉE.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR 2022

CONSIDÉRANT la présentation par le maire du budget d'opération de la Ville pour son exercice financier 2022;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudie Lacelle propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, que le budget d'opération de la Ville pour son exercice financier 2022, totalisant 30 008 280 \$, soit adopté tel que présenté.

REVENUS	Ville 2022	Ville 2021
Taxes	19 240 240 \$	18 612 580 \$
Paiements tenant lieu de taxes	2 181 140 \$	2 006 820 \$
Quotes-parts	- \$	- \$
Transferts	754 420 \$	591 240 \$
Services rendus	1 414 150 \$	1 283 930 \$
Imposition de droits	618 010 \$	516 150 \$
Amendes et pénalités	277 000 \$	238 000 \$
Intérêts	213 000 \$	220 400 \$
Autres revenus	10 000 \$	- \$
Sous-total des revenus:	24 707 960 \$	23 469 120 \$
Conciliation à des fins fiscales		
Immobilisations - amortissement	5 133 680 \$	4 764 810 \$
Affectations aux activités de fonctionnement	166 640 \$	528 130 \$
TOTAL DES REVENUS ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES:	30 008 280 \$	28 762 060 \$

CHARGES	Ville 2022	Ville 2021
Administration générale	4 230 110 \$	4 065 360 \$
Sécurité publique	3 460 370 \$	3 326 000 \$
Transport	6 630 240 \$	6 365 990 \$
Hygiène du milieu	6 065 400 \$	5 821 500 \$
Santé et bien-être	91 830 \$	91 260 \$
Aménagement - urbanisme et développement	1 457 880 \$	1 413 930 \$
Loisirs et culture	5 316 990 \$	5 069 910 \$
Frais de financement	647 970 \$	673 170 \$
Sous-total des charges:	27 900 790 \$	26 827 120 \$
Conciliation à des fins fiscales		
Financement - remboursement de la dette à long terme	1 807 420 \$	1 646 000 \$
Affectations		
Transferts aux activités d'investissement	- \$	- \$
Remboursement – fonds de roulement	300 070 \$	288 940 \$
Fonds réservés – carrières et sablières	- \$	- \$
TOTAL DES CHARGES ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES:	30 008 280 \$	28 762 060 \$

ADOPTÉE.

ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA VILLE POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

Monsieur le conseiller Normand Latreille propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, que le Conseil municipal adopte, selon les objets, montants et modalités du projet déposé, son programme des dépenses en immobilisations de la Ville pour les années 2022-2023-2024 pour la somme totale de 49 316 440 \$ répartie annuellement comme suit :

Pour l'année 2022 : 19 921 170 \$;

Pour l'année 2023 : 14 441 270 \$;

Pour l'année 2024 : 14 954 000 \$.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-12-802

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire